



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

## Communiqué de presse

# Interdiction de la vente de tabac aux mineurs : Détailants encore délinquants, 20 ans après l'adoption de la loi

**Montréal, vendredi 12 avril 2013** — Trente-huit pour cent des détaillants ayant fait l'objet d'une vérification ont accepté de vendre du tabac à un mineur<sup>i</sup> entre avril 2011 et mars 2012, selon des nouvelles statistiques du **ministère de la Santé et des Services sociaux**. La moyenne des cinq dernières années (avril 2007 à mars 2012) est de 30,2 %, et la valeur pour les neuf premiers mois de l'année en cours est de 18,6 %<sup>ii</sup>. « *Ces chiffres démontrent la facilité avec laquelle les jeunes peuvent se procurer des cigarettes dans les détaillants au Québec, et mettent en perspective les plaintes incessantes des associations de dépanneurs qui blâment uniquement la contrebande pour le problème du tabagisme chez nos jeunes* » commente **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

En effet, ces nouvelles statistiques confirment les résultats d'enquêtes antérieures menées par **Santé Canada** qui démontrent que ni les vérifications, les constats ou les suspensions de permis par les autorités, ni l'ensemble des campagnes de type « carte d'identité » déployées par l'industrie ou les associations de détaillants<sup>iii</sup> ont réussi à réduire la capacité des jeunes à se procurer du tabac auprès des détaillants légaux. « *Les commerçants légaux contribuent, année après année, au problème de l'accès au tabac par les jeunes et ce, malgré deux décennies d'interventions gouvernementales depuis l'adoption de la loi en 1994.*<sup>iv</sup> Au fil des ans, c'est toujours plus ou moins le quart des détaillants qui vendent illégalement du tabac aux jeunes. Les associations des détaillants aiment bien jeter le blâme sur le 'zèle' des autorités et les jeunes eux-mêmes, mais il n'en demeure pas moins que la loi est extrêmement simple et qu'après près de vingt ans, le temps des excuses est terminé. »

### Arrêtons de blâmer la contrebande!

Même au sommet de la contrebande au Québec en 2008, la source la plus importante en lien avec l'achat de cigarettes par les élèves du secondaire était l'achat « *dans un commerce (dépanneur, station-service, etc.)* »<sup>v</sup>, avec le tiers des élèves (33 %) qui achetaient habituellement leurs cigarettes eux-mêmes dans ces lieux. Seulement 14 % des élèves fumeurs consommaient habituellement des cigarettes de contrebande.<sup>vi</sup>

« *L'industrie du tabac et ses porte-étendard peuvent bien verser des larmes de crocodile au nom de la santé des jeunes, se désolant de l'absence de vérification d'âge par les contrebandiers*<sup>vii</sup>. Or, ce sont les produits légaux qui constituent la principale porte d'entrée au tabagisme des jeunes. C'est justement pour détourner l'attention de leurs propres tactiques de marketing que les fabricants pointent du doigt le marché noir, exagérant son ampleur et son impact<sup>viii</sup> afin d'exiger des gouvernements la priorisation de la lutte anti-contrebande aux dépens de toute nouvelle réglementation sur le marché légal, particulièrement celles qui réduiraient l'attrait du tabac chez les jeunes,<sup>ix</sup> » explique la **porte-parole**.



Un des 75 baillards payés par le chapitre québécois de l'Association canadienne des détaillants en alimentation (ACDA) -- lobby ayant des liens étroits avec l'industrie du tabac

### **Le vrai problème : l'attrait des produits du tabac**

La **Coalition** applaudit les efforts d'inspection du ministère de la Santé et appuie leur intensification : « *Il demeure important pour la société de vivement condamner la fourniture de tabac aux mineurs.* ». Par ailleurs, la **Coalition** invite le public à contacter les inspecteurs du ministère au **1-877-416-TABA (8222)** lorsqu'il est témoin d'une vente illégale à un mineur.

Or, force est de constater que la mise en œuvre de l'interdiction de la vente aux mineurs sera toujours confrontée au fait que les produits du tabac sont conçus de façon à être attrayants pour les jeunes et qu'ils créent rapidement une dépendance chez ceux-ci. En effet, « *la plus grande menace à la santé des jeunes n'est pas l'accès au tabac mais bien l'attrait du tabac, ou le désir des jeunes de fumer. Car aussitôt qu'un jeune veut fumer la cigarette, il finira par trouver un moyen de s'en procurer, tel que démontré par la vaste gamme de sources potentielles de tabac pour les jeunes : parents, amis et, manifestement, de nombreux dépanneurs délinquants,* » ajoute **madame Doucas**.

### **Les vrais responsables : l'industrie du tabac et une loi désuète**

« *Les grands responsables, ce sont les fabricants de tabac qui continuent de mettre en marché des produits de tabac toujours plus attrayants pour les jeunes, qu'il s'agisse d'emballages branchés et sophistiqués comme ceux des cigarettes ultra-minces, ou des saveurs aux friandises de cigares à peine plus gros qu'une cigarette. Pour tout dire, les jeunes sont peu attirés par les 'Ziploc' de cigarettes de contrebande, même à prix réduit. Il est temps que le gouvernement se fie sur autre chose que la bonne volonté des détaillants et qu'il agisse pour empêcher l'industrie du tabac de rendre ses produits toujours plus attrayants aux yeux des jeunes.* »

C'est justement lors du « **Salon Dépanneurs, épicerie & cie** »<sup>x</sup>, qui aura lieu au **Palais des Congrès** de Montréal les 15 et 16 avril prochains, que les fabricants et importateurs de tabac dévoileront leurs nouveaux produits aux détaillants, comme ce fut le cas ces dernières années<sup>xi</sup>. Pour 2013, la séance d'ouverture appartient même à **Imperial Tobacco**, et l'**Association québécoise des dépanneurs en alimentation - ACDA** (qui détient des liens étroits avec l'industrie du tabac<sup>xii</sup>) offrira une séance d'éducation en vue de faire « *croître vos ventes de tabac* » à



l'aide des « *dernières études, données et solutions novatrices.* »<sup>xiii</sup> Les exposants incluent neuf fabricants ou importateurs de produits du tabac, incluant les trois grands manufacturiers du pays<sup>xiv</sup>.

- 30 -

**Pour plus d'information:** Flory Doucas, codirectrice et porte-parole : 514-598-5533; cell. 514-515-6780.

*Fondée en 1996, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac représente quelque 450 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.*

## ANNEXE 1 – STATISTIQUES DE VENTES

### 1) Nombre de vérifications non conformes - vente aux mineurs (2003-2012)

	Nombre de vérification de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)	Acceptation de vendre (non conforme à la loi)	CALCULS CQCT: Pourcentage des vérifications qui sont non conformes
<i>(année incomplète)</i> (1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 déc. 2012)	1951	1589	362	18,6 %
<i>(années complètes :)</i>				
(1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012)	1348	833	515	38,2 %
(1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011)	2118	1597	521	24,6 %
(1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010)	1662	1251	411	24,7 %
(1 <sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009)	793	546	247	31,1 %
(1 <sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008)	1112	680	432	38,8 %
(1 <sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007)	611	404	207	33,9 %
(1 <sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006)	6239	4495	1744	28,0 %
(1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005)	5953	4637	1316	22,1 %
(1 <sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004)	1294	1001	293	22,6 %
<b>CALCUL CQCT: Cinq dernières années complètes (2007-8 ; 2008-9 ; 2009-10 ; 2010-11 ; 2011-12)</b>	<b>7033</b>	<b>4907</b>	<b>2126</b>	<b>30,2 %</b>

### 2) Nombre de constats émis aux employés et exploitants - nombre de suspension de permis (2003-2012)

	Nombre de constats émis à l'employé	Nombre de constats émis à l'exploitant	Nombre de suspension de permis
(1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 déc. 2012)	0	334	14
(1 <sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012)	21	43	8
(1 <sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011)	18	21	32
(1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010)	166	54	27
(1 <sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009)	67	31	44
(1 <sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008)	154	73	1
(1 <sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007)	45	21	1
(1 <sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006)	0	169	1
(1 <sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005)	0	179	0
(1 <sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004)	0	0	0

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2013.

### 3) Évolution du taux de conformité de l'interdiction de la vente aux mineurs (1999 - 2009)

#### Évaluation du comportement des détaillants face à certaines restrictions de l'accès au tabac chez les jeunes (2009)

Tableau B – Pondéré – % de détaillants refusant la vente, par région – Résultats tendanciels\*

Région	Résultats de 1999	Résultats de 2000	Résultats de 2002	Résultats de 2003	Résultats de 2004	Résultats de 2005	Résultats de 2006	Résultats de 2007	Résultats de 2008	Résultats de 2009
NATIONAUX	69,7%	69,8%	71,2%	67,7%	82,3%	80,8%	81,7%	85,9%	85,9%	84,3%
QUÉBEC	65,2%	47,0%	57,0%	36,6%	76,5%	70,4%	68,3%	79,3%	76,7%	85,1%
CHICOUTIMI JONQUIÈRE	72,2%	64,5%	80,4%	67,8%	91,3%	90,7%	44,1%	46,1%	89,5%	61,4%
MONTRÉAL	69,3%	63,2%	54,2%	32,5%	67,0%	69,5%	70,4%	83,3%	76,7%	89,8%
QUÉBEC	57,3%	18,5%	58,4%	49,7%	78,0%	68,3%	77,0%	78,3%	78,2%	79,5%
SHERBROOKE	69,4%	41,1%	87,1%	33,8%	86,8%	73,3%	53,0%	95,2%	52,9%	58,8%

Source : Santé Canada, « ÉVALUATION DU COMPORTEMENT DES DÉTAILLANTS FACE À CERTAINES RESTRICTIONS DE L'ACCÈS AU TABAC CHEZ LES JEUNES – 2009 »,

[http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2009/DOCU\\_09\\_00\\_00\\_HC\\_Sales\\_to\\_minor\\_Evaluation\\_Report\\_2009\\_FR.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2009/DOCU_09_00_00_HC_Sales_to_minor_Evaluation_Report_2009_FR.pdf)

(Jusqu'en 2009, Santé Canada vérifiait la conformité à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs. Depuis, neuf gouvernements provinciaux assurent le respect de cette mesure.)

## ANNEXE 2 – FAITS SAILLANTS SUR LE TABAC

- Le tabac est la première cause évitable de décès dans le monde aujourd'hui,<sup>xv</sup> fauchant 10 400 vies chaque année au Québec.<sup>xvi</sup> C'est deux fois plus que les décès causés par les suicides, les noyades, les accidents de la route, les toxicomanies, les meurtres, le SIDA et l'alcool réunis.<sup>xvii</sup>
- Le tabac tue jusqu'à la moitié de ses consommateurs.<sup>xviii</sup>
- Le taux de tabagisme au Québec est de 21 % de la population générale au Québec (12 ans et plus, 2011).<sup>xix</sup> Chez les élèves du secondaire, 11 % font usage de la cigarette (2010/2011) et ce, sans compter la consommation des produits du cigare<sup>xx</sup>. En 2008, le taux de tabagisme chez les élèves du secondaire s'élevait à 22 % lorsqu'on tenait compte de l'usage des cigarettes et des petits cigares, ces derniers étant plus populaires que la cigarette à l'époque.<sup>xxi</sup>
- Au Québec, l'âge moyen d'initiation au tabagisme chez les élèves du secondaire est de 12,7 ans.<sup>xxii</sup>
- En 2008, alors que la contrebande atteignait des sommets, les trois quarts (76 %) des élèves québécois qui fumaient des cigarettes consommaient des cigarettes légales plutôt que celles provenant des réserves amérindiennes.<sup>xxiii</sup>
- Le taux de contrebande a substantiellement diminué au cours des dernières années, passant de plus de 30 % en 2008 à 15 % du marché en 2011 selon le gouvernement du Québec.<sup>xxiv</sup> (Sous l'ancien gouvernement libéral, le ministre des Finances Raymond Bachand l'estimait à 20 % en 2010.<sup>xxv</sup>)
- L'industrie parvient toujours à recruter quelque 30 000 nouveaux jeunes fumeurs chaque année<sup>xxvi</sup> à l'aide de stratégies de marketing qui incluent :
  - la mise en marché persistante de cigares aromatisés à peine plus gros que les cigarettes;
  - la mise en marché d'autres produits du tabac aromatisés;
  - la mise en marché de nouveaux emballages attrayants;
  - la mise en marché de nouveaux produits et de nouvelles marques.



(photos disponibles sans droits d'auteur :)



## Références :

- <sup>i</sup> Vente à un aide-inspecteur âgé de 16 ans
- <sup>ii</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2013
- <sup>iii</sup> « Opération Carte d'Identité » du Conseil canadien des fabricants des produits de tabac, [http://www.ccqt.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2001/DOCU\\_01\\_07\\_00\\_ProgrammesIndustrieOp\\_ID\\_FRA.pdf](http://www.ccqt.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2001/DOCU_01_07_00_ProgrammesIndustrieOp_ID_FRA.pdf) ; « Pièce d'identité - cours sur la vérification de l'âge » de l'Association canadienne des détaillants en alimentation (ACDA), site Web, avril 2013. <http://www.we-expect-id.com/index.php?lang=fr>
- <sup>iv</sup> Le « *Tobacco Restraint Act* », adopté par le parlement canadien en 1908, interdisait la vente aux jeunes de 16 ans et moins. La « Loi sur le tabac » fédérale a remplacé cette législation en 1994 et interdit la vente aux moins de 18 ans. Au Québec, la « *Loi sur le tabac* », qui reprend l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs, a été adoptée en 1998.
- <sup>v</sup> Le choix de réponse de l'ETADJES de 2008 se lit comme suit : « *Je les achète moi-même dans un commerce (dépanneur, station-service, etc.)*. » « *D'après l'édition de 2008 de l'ETADJES, 33 % des élèves mineurs qui fumaient ont habituellement acheté leurs cigarettes eux-mêmes dans un commerce, alors que des proportions significativement plus élevées ont demandé à un tiers de les acheter (44 %) ou les ont reçues gratuitement auprès de leurs amis (46,5 %)* »; tiré de l'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (EQTES 1998-2002) et l'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire (ETADJES 2004-08), compilé dans « *Monitorage du Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2012* » par l'Institut national de santé publique du Québec. [http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565\\_MonitoragePlanQcLutteTabag2012.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565_MonitoragePlanQcLutteTabag2012.pdf)
- <sup>vi</sup> En 2008, alors que la contrebande (des années récentes) était à son sommet, « *14 % des jeunes de la 6e année du primaire à la 5e année du secondaire du Québec ayant fumé au cours d'une période de 30 jours (soit environ 12 800 personnes) ont rapporté consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones* », selon l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (ETJ) initiée par Statistique Canada et poursuivie par l'Université de Waterloo pour le compte de Santé Canada; compilé dans « *Monitorage du Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2012* » de l'Institut national de santé publique du Québec (Tableau page 55; citation page 57). [http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565\\_MonitoragePlanQcLutteTabag2012.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565_MonitoragePlanQcLutteTabag2012.pdf)
- <sup>vii</sup> Michel Gadbois, VP de l'ACDA : « *Les 6000 dépanneurs du Québec sont sur la ligne de front de l'offre légale et responsable du tabac. Ottawa et Québec reconnaissent leur conformité exemplaire à ne pas vendre du tabac aux jeunes et soulignent leur contribution à réduire le tabagisme chez les mineurs. Quoi de plus frustrant pour nos détaillants de voir leurs efforts réduits à néant lorsqu'à un coin de rue de leur dépanneur, quelqu'un vend des cartouches au cinquième du prix légal, sans collecter les taxes, sans vérifier l'âge et sans se faire inquiéter* », lettre ouverte, 29 février 2012, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201202/27/01-4500303-lutte-a-la-contrebande-nouvelle-priorite-des-politiques-de-sante.php> ; Gary Grant, porte-parole de la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC — une création de l'ACDA) : « *Les bas prix et la disponibilité des cigarettes illégales nuisent aux efforts de la lutte contre le tabagisme au Québec, particulièrement ceux qui visent à maintenir les cigarettes hors de portée des jeunes, étant donné que les contrebandiers ne vérifient pas les cartes d'identité* », communiqué de presse, 22 novembre 2012, <http://stopcontrabandtobacco.ca/2012/11/quebec-budget-misses-opportunity-to-expand-fight-against-contraband-tobacco/?lang=fr> ; Imperial Tobacco : « *Les cigarettes de contrebande sont vendues pour une fraction du prix des cigarettes légales. De plus, les produits illégaux ne respectent aucune des autres réglementations sur les produits du tabac, comme l'interdiction d'affichage et la vente à des personnes mineures* », communiqué de presse, 21 novembre 2012, [http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/IMP\\_7XBJRP.nsf/vwPagesWebLive/DO929TPZ?opendocument&SKN=1](http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/IMP_7XBJRP.nsf/vwPagesWebLive/DO929TPZ?opendocument&SKN=1)
- <sup>viii</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « *L'ACDA exagère l'impact de la contrebande sur les dépanneurs* », novembre 2012. [http://www.ccqt.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/DOCU\\_12\\_11\\_15\\_ACDA\\_Fermeture\\_depanneurs.pdf](http://www.ccqt.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_15_ACDA_Fermeture_depanneurs.pdf)
- <sup>ix</sup> « *L'ACDA demande un gel sur toute nouvelle réglementation et taxe sur le tabac* », ACDA, communiqué, 21 octobre 2010. <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2010/21/c4433.html> ; Imperial Tobacco, lettre ouverte, 30 mai 2011. [http://ccqt.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/PRSS\\_11\\_05\\_30\\_ImperialTobacco\\_LettreOuverte\\_JMST.pdf](http://ccqt.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/PRSS_11_05_30_ImperialTobacco_LettreOuverte_JMST.pdf)
- <sup>x</sup> Site Web du Salon Dépanneurs, épicerie & cie : <http://salondec.com/>
- <sup>xi</sup> Montréal sans fumée, photos prises lors du Salon en 2011 : [http://ccqt.qc.ca/images/2011/KiosqueMacdonaldSpeciale\\_SalonDesDepanneurs2011.jpg](http://ccqt.qc.ca/images/2011/KiosqueMacdonaldSpeciale_SalonDesDepanneurs2011.jpg) ; [http://ccqt.qc.ca/images/2011/KiosqueSuperSlims\\_SalonDesDepanneurs2011.jpg](http://ccqt.qc.ca/images/2011/KiosqueSuperSlims_SalonDesDepanneurs2011.jpg)
- <sup>xii</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « *Qui est l'ACDA* », 23 septembre 2012. [http://www.ccqt.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/DOCU\\_11\\_09\\_23\\_OUI\\_ACDA.pdf](http://www.ccqt.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_09_23_OUI_ACDA.pdf)
- <sup>xiii</sup> Site Web du Salon Dépanneurs, épicerie & cie : <http://salondec.com/ordre-du-jour/> et <http://salondec.com/seances-educatives/>
- <sup>xiv</sup> Inclus dans la liste des exposants : Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA), Compagnie de tabac sans fumée nationale, CASA CUBANA, Groupe Tabac Scandinave Canada, Havana House Cigars & Tobacco Merchants Ltd., House of Horvath Inc., Imperial Tobacco Compagnie Limitée, JTI-Macdonald, Kretek International, NACDA, Rothman, Benson & Hedges Inc.; tirés du site Web du Salon Dépanneurs, épicerie & cie : <http://salondec.com/exposants/>
- <sup>xv</sup> Organisation mondiale de la santé, <http://www.who.int/tobacco/mpower/package/fr/index.html>
- <sup>xvi</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/index.php?Un-melange-de-produits-chimiques>
- <sup>xvii</sup> Dans une année au Canada, il y a 37 000 décès causés par le tabac, 3 512 décès par suicide, 287 noyades, 2 500 décès par accident de la route, 1 695 à cause de drogues illégales, 610 meurtres, 428 décès dus au SIDA et 8 103 à l'alcool — en somme, 37 000 décès dus au tabac *versus* 17 135 dus à toutes ces autres causes combinées. (Sources disponibles sur demande.)
- <sup>xviii</sup> <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/index.html>
- <sup>xix</sup> Statistique Canada, 2011. « Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle (ESCC) », tableau 105-0501: Profil

---

d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2007) et groupes de régions homologues, occasionnel, 2011. (Variable : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion).

<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fra> ;

[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/STAT\\_12\\_00\\_00\\_StatCan\\_No\\_pourcentage\\_fumeurs\\_Quebec\\_2003\\_2011.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/STAT_12_00_00_StatCan_No_pourcentage_fumeurs_Quebec_2003_2011.pdf)

<sup>xx</sup> **Institut de la statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2010-2011 ».

<http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/eqsjs.htm>

<sup>xxi</sup> **Institut de la statistique du Québec**. « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008 ».

[http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac\\_alcool2008c3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf)

<sup>xxii</sup> **Institut de la statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008 », page 52. [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac\\_alcool.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac_alcool.htm)

<sup>xxiii</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**. « Les jeunes préfèrent les marques légales », 2 octobre 2011.

[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/DOCU\\_11\\_10\\_02\\_MarquesCigarettesDesJeunes\\_Legal\\_vs\\_contrebande.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_10_02_MarquesCigarettesDesJeunes_Legal_vs_contrebande.pdf)

<sup>xxiv</sup> **Finances et Économie Québec**, Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, « Un Québec pour tous », page F.18, Gouvernement du Québec, 20 novembre 2012. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>

<sup>xxv</sup> **Finances Québec**, « Plan budgétaire 2011-2012 », page A.67, Gouvernement du Québec, mars 2011.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>

<sup>xxvi</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Calcul du nombre de nouveaux fumeurs », novembre 2010.

[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/STAT\\_10\\_11\\_26\\_CalculsNombreNouveauxJeunesFumeursQc.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/STAT_10_11_26_CalculsNombreNouveauxJeunesFumeursQc.pdf)